Résolution présentée par la délégation de la Suède

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — Les défis d'intégration des migrants face aux différences linguistiques, sociales et culturelles

L'Assemblée Générale,

Rappelant — les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, garantissant la dignité humaine et les droits fondamentaux de chaque individu, indépendamment de son origine,

Regrettant — l'opposition de certains États membres à l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ce qui peut limiter les possibilités de coopération internationale dans la recherche de solutions communes aux défis migratoires,

Préoccupée — par le fait que plus de 35 % des personnes migrantes se heurtent à de graves barrières linguistiques, qui limitent leur accès aux services essentiels, et que près de la moitié d'entre elles font face à des obstacles socioculturels, notamment des discriminations religieuses selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, des discriminations à l'embauche selon l'IFAU et des difficultés scolaires, entravant leur insertion quotidienne au sein des pays d'accueil,

Conseillant — aux États membres de mettre en œuvre et de financer des politiques publiques d'intégration globale axées prioritairement sur l'apprentissage linguistique dès l'arrivée, 50 % des personnes nées à l'étranger vivant dans des quartiers défavorisés présentent de faibles compétences linguistiques (selon l'Office suédois des statistiques), ainsi que sur l'adaptation réciproque des normes socioculturelles et sur la réduction des barrières administratives d'accès aux services essentiels, afin de garantir une cohésion sociale durable et un développement partagé,

Convaincue — que l'apprentissage de la langue du pays d'accueil est un élément important pour faciliter la communication, résoudre les conflits et favoriser une intégration culturelle fondée sur la compréhension et le respect des différences,

Décide — d'instaurer un conseil onusien d'intégration des migrants, UN-BRIDGE (« Construire des ponts pour l'intégration »), et de lui confier deux missions ;

- examiner les défis migratoires et les politiques d'intégration, dans le cadre des objectifs du Pacte mondial sur les migrations;
- favoriser l'intégration des migrants dans les pays ayant adhéré au Pacte mondial sur les migrations et renforcer la coopération entre ces États.

Le texte français fait foi.